

N°2143

**Question écrite**

**Enfants de parents sans papiers : comment se fait leur  
enregistrement à l'état civil ?**

Selon Pro Juventute et la section bernoise des Juristes Démocrates de Suisse, il semblerait que des offices d'état civils aient refusé d'enregistrer la naissance d'enfants lorsque leurs parents sont sans papiers, n'ont pas de domicile officiel ou si leur identité n'est pas démontrée.

Qu'en est-il dans le canton du Jura ?

groupe CS-POP-Verts

Christophe Schaffter

*Mald*

*Medab*

*Brenker*

*Sturmer*

*E. Haunquin*

*Hodan*

*Reilly*

*N. Pünt*